



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Minitel

Question écrite n° 37493

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, s'il est envisagé de faire apparaître sur l'écran du minitel le coût exact de son utilisation, afin que les abonnés puissent s'en servir en toute connaissance de cause. Ce système permettrait également de diminuer les contestations qui ont pu être relevées en ce qui concerne le montant des factures téléphoniques.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue d'une expérimentation effectuée dans la région de Bordeaux de décembre 1986 à février 1987, la généralisation de l'affichage sur l'écran du coût d'utilisation du Minitel a été faite progressivement à l'ensemble du territoire métropolitain et terminée en octobre 1987. A l'heure actuelle, pour Teletel 2 et 3, l'affichage du coût de la communication est possible à l'initiative de l'utilisateur, soit au fur et à mesure de celle-ci, soit à la fin, en appuyant dans les deux cas sur la touche sommaire. Cette indication semble de nature à répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37493

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 966

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1583